



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°82-2020-039

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2020

# Sommaire

## **Préfecture de Tarn-et-Garonne**

82-2020-07-16-001 - AP de suppléance Madame Sarah Ghobadi, sous préfète de l'arrondissement de Castelsarrasin du 23 juillet 2020 au 27 juillet 2020 (1 page)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2020-07-16-001

AP de suppléance Madame Sarah Ghobadi, sous préfète de  
l'arrondissement de Castelsarrasin  
du 23 juillet 2020 au 27 juillet 2020

*Mme Sarah Ghobadi, sous préfète de l'arrondissement de Castelsarrasin assure la suppléance de  
monsieur le Préfet de Tarn et Garonne*



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N° AP :

Montauban, le 16 juillet 2020

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Sarah Ghobadi, sous-préfète de Castelsarrasin assurant la suppléance du préfet de Tarn-et-Garonne

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret du 17 février 2020 portant nomination de Mme Sarah Ghobadi en qualité de sous-préfète de Castelsarrasin,

Considérant que M. Pierre BESNARD, préfet, sera en déplacement hors du département du jeudi 23 juillet (20h00) au lundi 27 juillet 2020 (8h00)

Sur proposition du secrétaire général,

### A R R E T E

**Article 1er** : La suppléance de M. Pierre BESNARD, préfet, sera assurée par Mme Sarah Ghobadi, sous-préfète de Castelsarrasin, le jeudi 23 juillet (20h00) au lundi 27 juillet 2020 (8h00)

**Article 2** : Pendant cette période de suppléance, délégation est donnée à Mme Sarah Ghobadi, sous-préfète de Castelsarrasin, pour signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département de Tarn-et-Garonne, à l'exception des arrêtés de conflit.

**Article 3** : La sous-préfète de Castelsarrasin et l'administrateur général des finances publiques de Tarn-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Tarn-et-Garonne.

Le préfet,  
  
Pierre BESNARD

Préfecture de Tarn-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - BP 779 - MONTAUBAN CEDEX  
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles  
sur le site : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Tél. 05 63 22 82 00  
Fax 05 63 93 33 79  
Mél: [prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr)